



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'ESPACE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Info RH Sup'Enseignants # 2 - mai 2026



La Lettre d'actualité de la DGRH relative à la  
gestion des personnels enseignants  
de l'enseignement supérieur et de la recherche

Le service A de la DGRH en charge de la gestion des personnels enseignants élabore une lettre d'information trimestrielle. Cette lettre est à destination des directions des ressources humaines (DRH) des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche, afin de pouvoir leur transmettre des informations utiles et pratiques pour la gestion de ces personnels.

### **EDITO**

Dans la continuité de son projet stratégique, la DGRH poursuit l'accompagnement au quotidien des établissements de l'ESR, dans la conduite de la gestion des enseignants-chercheurs. Dans un contexte d'évolutions réglementaires dans un calendrier rythmé par nos échéances de gestion, notre priorité reste la même : vous apporter avec réactivité un appui adapté à vos demandes.

C'est tout le sens du travail engagé par les équipes de la sous-direction du pilotage du recrutement et de la gestion depuis plusieurs mois. Le résultat a été l'institutionnalisation d'échanges réguliers avec les établissements, des formats de travail adaptés aux besoins exprimés et la mise à disposition d'outils pour mieux anticiper les campagnes et fluidifier les opérations de gestion en toute sécurité.

Ce deuxième numéro de la newsletter trimestrielle s'inscrit pleinement dans cette dynamique. Elle a vocation à vous transmettre, de la manière la plus claire et synthétique possible, les informations essentielles en lien avec l'actualité RH, les points d'attention ainsi que les évolutions réglementaires et jurisprudentielles, utiles dans l'exercice de vos missions au quotidien.

Parce qu'elle a vocation à être un support commun clair et utile, cette publication est appelée à s'enrichir de vos retours et de vos attentes. Votre expérience de terrain est indispensable pour faire de cet outil un véritable levier d'amélioration de la qualité du service rendu en fluidifiant les interactions entre la DGRH et les établissements.

Ensemble, poursuivons cette démarche fondée sur l'expertise, le dialogue et la construction de références communes, au bénéfice d'une gestion RH au service des agents de l'ESR.

### - **Déploiement de la protection sociale complémentaire (PSC) au bénéfice des personnels enseignants-chercheurs du MESR à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026**

Fin mars 2025, à l'issue d'une procédure de marché public, les ministères ont sélectionné le groupement MGEN - CNP Assurances pour gérer le régime collectif obligatoire de protection sociale complémentaire (PSC) en santé. Ce marché, passé pour six ans, concerne 1,58 million d'agents actifs, et un vivier potentiel de 3 millions de bénéficiaires avec les retraités et les ayants droit. Début octobre 2025, les ministères ont sélectionné le groupement MGEN - MAGE pour gérer le régime collectif à adhésion facultative de PSC en prévoyance. La quasi-totalité des opérateurs sous tutelle des ministères ont rejoint les contrats collectifs ministériels via leur adhésion à une convention de groupement de commandes mise en place par le SAAM, respectant le cadre de l'autonomie des établissements publics.

Le déploiement du dispositif a été confié à l'équipe ministérielle PSC, pilotée par la DGRH (le service C accueille le directeur de projet) aidée de la DAF, du SEMSIRH, du SAAM et de la DELCOM. Travaillant en lien étroit avec la MGEN, plus de 450 groupes et ateliers de travail ont été organisés au cours des 15 derniers mois, l'équipe PSC propose un accompagnement aux académies, à l'administration centrale et aux opérateurs des trois périmètres ministériels : 80 webinaires et classes virtuelles réunies à ce jour. Cet accompagnement se poursuivra au cours des prochains mois.

Plusieurs étapes majeures ont été franchies depuis le lancement des opérations de déploiement : un parcours d'affiliation permettant de bénéficier d'une couverture en santé au 1<sup>er</sup> mai 2026 a été proposé à l'ensemble des agents éligibles ; le taux d'intégration en paie des éléments financiers de la PSC est satisfaisant pour le mois de mai 2026. Depuis le 1<sup>er</sup> mai, les premières liquidations sont intervenues (plus de 35 500 les trois premiers jours), les agents ont reçu des devis pour des soins d'optique, dentaires ou d'hospitalisation, les agents affiliés ont reçu leur carte de tiers payant et une application mobile dédiée a été déployée par la MGEN.

Au 1<sup>er</sup> mai, 202 407 agents de l'ESR se sont affiliés au contrat PSC en santé et 13 438 agents ont adhéré au contrat PSC en prévoyance. La procédure d'«onboarding des agents» intègre dorénavant le dispositif de protection sociale complémentaire déployé par les ministères, l'administration étant tenue d'informer les agents nouveaux arrivants de son existence et de permettre l'affiliation effective des agents au contrat collectif en santé dès le jour de leur prise de fonction.

### - **Vote électronique et élection test**

Les élections en vue du renouvellement des membres du CNU et du CNU santé se tiendront au dernier trimestre de l'année 2027, et se dérouleront pour la première fois en vote électronique.

Si la possibilité de recourir au vote électronique pour les opérations électorales visant au renouvellement des membres du CNU était déjà prévue par la réglementation, cette possibilité est étendue au CNU santé par la voie d'un arrêté, qui sera publié au Journal officiel dans les prochains jours.

Dans cette perspective, la plateforme de vote électronique mise à disposition par le prestataire retenu dans le cadre du marché cadre passé par les ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace, et des sports, de la jeunesse et de la vie associative inclut les élections professionnelles de décembre 2026 pour le renouvellement général des instances de la fonction publique, ainsi que les élections de fin 2027 pour le renouvellement des membres du CNU et du CNU santé.

Cette plateforme de vote doit être homologuée avant les premières élections de décembre 2026. Pour ce faire, il est prévu une élection test afin d'évaluer les fonctionnalités de cette solution de vote ministérielle, et de faire remonter d'éventuels besoins de développements complémentaires. Cette élection qui se déroulera du 28 mai au 02 juin va mobiliser la section 27 pour le CNU, et les sous-sections 47-01 et 54-01 pour le CNU santé, soit une quarantaine d'électeurs volontaires dans six établissements.

Un RETEX sera organisé avant la mi-juin afin de pouvoir tirer tous les enseignements de cette élection.

- ***Journées d'informations UFR de santé / Ministères (JIAM 2026)***



Pour la première fois depuis 2019, les ministères chargés de l'enseignement supérieur et de la santé ont réuni, le lundi 11 mai les UFR de santé dans un cadre d'échanges structuré. La reprise de ce temps de dialogue, organisée conjointement par l'AUFEMO (association des responsables administratifs des UFR de médecine et d'odontologie) et l'AURAPS (équivalent pour la pharmacie), a constitué un moment particulièrement attendu par l'ensemble des acteurs.

Cette journée était organisée en deux temps complémentaires : une matinée dédiée aux échanges avec la DGRH et la DGOS sur les enjeux de gestion RH des personnels hospitalo-universitaires, puis un après-midi consacré aux questions de formation et de pédagogie, en présence de la DGEIP et de la DGOS.

La matinée a permis de renouer un lien de travail direct entre les administrations centrales et les facultés de santé autour des enjeux de gestion des personnels hospitalo-universitaires. Les échanges ont confirmé l'intérêt de cet espace de dialogue.

Les différents temps d'échange ont porté sur les missions et l'organisation de la DGRH et de la DGOS, les campagnes de gestion et les recrutements hospitalo-universitaires, le projet

---

HYGIE de dématérialisation des procédures RH, ainsi qu'un atelier consacré aux attentes des UFR vis-à-vis du département A2-2.

Le déroulement de la journée a permis des échanges riches et constructifs dans un climat de travail très apprécié des participants.

---

## **LA MISSION DEONTOLOGIE ET JURIDICTIONS SPECIALISEES**

---

*Cette rubrique rassemble des décisions récentes du CNESER disciplinaire et de la juridiction disciplinaire compétente à l'égard des personnels enseignants, ainsi que des avis du collège de déontologie du MESR, qui apportent un éclairage utile sur les enjeux disciplinaires et déontologiques propres au MESR.*

### **I – Décisions du CNESER statuant en matière disciplinaire**

#### **Décisions du 22 décembre 2025**

#### **Décisions du 13 janvier 2026**

#### **Décisions du 22 janvier 2026**

#### **Décisions du 4 février 2026**

#### **Décisions du 11 février 2026**

#### **Décisions du 24 février 2026**

### **II – Avis du Collège de déontologie**

Avis du 13 janvier 2026 relatif à l'articulation entre la liberté académique, le pluralisme et la neutralité du service public

Avis du 13 janvier 2026 relatif à la participation des chercheurs aux travaux des administrations

---

## **RECRUTEMENT**

---

Alors que la campagne de recrutement des enseignants-chercheurs et des hospitalo-universitaires et des enseignants de médecine générale se poursuit et que vos instances sont actuellement pleinement mobilisées dans l'examen des candidatures, cette rubrique met à disposition des repères et outils pour accompagner les différentes étapes de la procédure.

Elle apporte également un éclairage sur la phase des nominations, qui suppose une articulation étroite avec les services gestionnaires de la DGRH pour la prise des actes.

Enfin, elle comporte également des informations relatives aux concours organisés à l'échelon national par le ministère.

## I – Accompagnement des établissements dans les procédures de recrutement

La [page recrutement du portail Galaxie](#) met à votre disposition un ensemble de ressources pour accompagner la conduite des procédures de recrutement des enseignants-chercheurs. Elle propose notamment :

- des éléments de cadrage et des guides pratiques relatifs aux différentes phases de la procédure, afin d'en sécuriser la mise en œuvre ;
- les pièces à fournir pour chaque type de candidature ;
- des fiches techniques détaillant le déroulement des opérations dans l'application Odysée.

Une FAQ dédiée, également accessible sur le portail Galaxie, complète ces ressources en apportant des réponses tant aux questions techniques qu'aux interrogations d'ordre juridique pouvant se poser tout au long de la procédure.

En outre, le [guide de fonctionnement des COS](#) constitue un outil précieux pour accompagner les services des ressources humaines dans l'organisation et le bon déroulement des comités de sélection.

Pour information, [l'arrêté du 6 février 2023 relatif aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des maîtres de conférences, des professeurs des universités et des chaires de professeurs juniors](#) a été modifié au titre de la campagne 2026 afin de mettre en œuvre des mesures de simplification administrative.

### ✓ Point campagne 2026

La phase de dépôt des candidatures de la campagne synchronisée 2026 s'est achevée le 3 avril, avec près de **51 000 candidatures enregistrées**.

**Ce niveau, en hausse par rapport à l'an dernier, confirme l'attractivité des métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche.**

La campagne a été marquée par une forte mobilisation des candidats, notamment lors des derniers jours, avec une concentration importante des dépôts en fin de période.

Elle s'inscrit également dans la poursuite de la modernisation des procédures, avec l'utilisation, pour la deuxième année consécutive, de l'application Odysée, permettant une gestion entièrement dématérialisée, fluide et sécurisée des candidatures.

## **II – Accompagnement des établissements dans la procédure de nomination**

Afin de vous accompagner dans la phase de nomination des enseignants-chercheurs, une fiche actualisée a été mise en ligne, précisant les pièces attendues pour la remontée des dossiers des lauréats en vue de l'édiction des actes de nomination. Cette nouvelle version tient compte du déploiement de **l'application Odysée, qui prend désormais en charge cette procédure pour la première fois cette année**, en substitution du portail Galaxie utilisé lors des campagnes précédentes.

Elle s'inscrit dans une démarche de renforcement de l'accompagnement de la DGRH auprès de vous et rappelle l'importance d'une coordination étroite avec nos services gestionnaires et vous, condition essentielle à la sécurisation et à la fluidité du processus de nomination.

## **III – Publications relatives aux concours nationaux de recrutement dans les corps d'enseignants-chercheurs**

Le ministère organise, à l'échelle nationale, plusieurs concours de recrutement dans les corps d'enseignants-chercheurs et assimilés. Parmi ceux-ci figurent notamment les concours d'agrégation de l'enseignement supérieur, ouverts dans différentes disciplines (sections 01 à 04 et section 06), ainsi que les concours de recrutement des astronomes, physiciens, astronomes adjoints et physiciens adjoints. Organisés au niveau ministériel, ces concours donnent lieu, à leur issue, à une affectation des lauréats dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

- **concours nationaux d'agrégation de l'enseignement supérieur**

**Arrêté du 30 mars 2026 fixant les modalités d'inscription en vue de pourvoir des emplois de professeurs des universités dans la discipline droit public pour le concours national d'agrégation pour l'année 2026-2027**

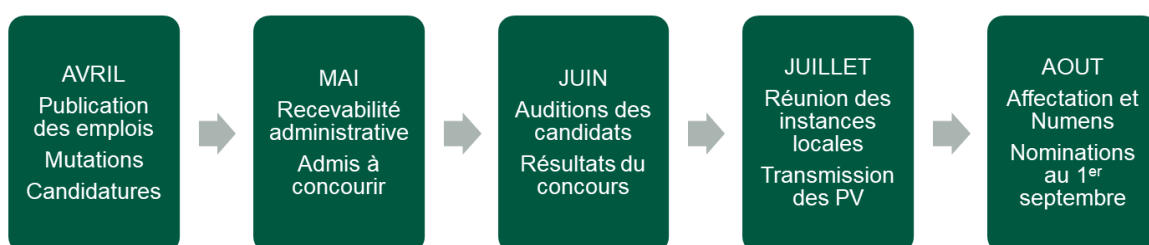
- **concours de recrutement en vue de pourvoir des postes d'astronomes et de physiciens et d'astronomes adjoints et de physiciens adjoints (CNAP)**

Les concours de recrutement dans les corps des astronomes et physiciens, ainsi que des astronomes adjoints et physiciens adjoints, sont actuellement en cours. Dans ce cadre, les sections du Conseil national des astronomes et physiciens se réunissent pour examiner les dossiers des candidats. Cette année, près de 200 candidatures ont été déposées pour l'ensemble des concours relevant du CNAP, témoignant de l'intérêt soutenu pour ces carrières scientifiques.

## ENSEIGNANTS-CHERCHEURS HOSPITALO-UNIVERSITAIRES ET DE MEDECINE GENERALE

### Calendrier de recrutement hospitalo-universitaire et de médecine générale

Le calendrier prévisionnel des campagnes de recrutement hospitalo-universitaires et de médecine générale 2026 s'articule autour de plusieurs étapes successives, depuis la publication des emplois et les opérations de recevabilité administrative au printemps, jusqu'aux auditions et résultats des concours en juin. La phase locale, conduira les UFR et établissements à réunir leurs instances dès la fin du mois de juin afin de permettre la finalisation des affectations et des opérations de numérisation durant l'été, avec un objectif de transmission des avis d'affectation aux établissements à compter du 15 août pour une prise de fonctions au 1er septembre.



### Concours

- **2<sup>ème</sup> semaine d'avril** : publication au JO des arrêtés portant vacances d'emplois (4 corps)
- **8 avril** : mutations
- **Mi-avril à mi-mai** : recevabilité administrative
- **Mi-mai** : publication des arrêtés portant liste des admis à concourir sur le site du MESRE
- **8 au 15 juin** : auditions des candidats
- **Du 16 au 26 juin** : publication des admis au concours sur le site du MESRE et au JO en ce qui concerne la MG

### Phase locale et nominations

- **Du 29 juin au 10 juillet** : réunions impératives des instances locales (Conseils d'UFR et Commissions médicales d'établissement) et envoi immédiat des PV par les UFR à la DGRH
- **Du 15 juillet au 14 août** : éditions des avis d'affectation et numérisation
- **A partir du 15 août** : toutes les UFR doivent avoir reçu les avis d'affectation et numen (le cas échéant) des enseignants-chercheurs nommés au 1<sup>er</sup> septembre, pour prise en charge

## **OPERATIONS DE GESTION**

---

### **I – Qualification**

La campagne de qualification 2026 s'est achevée le 23 mars. La liste des qualifiés a été publiée sur le portail Galaxie à cette même date. Sur les 15 812 candidatures recevables, 10 489 ont été qualifiées aux fonctions d'enseignant-chercheur, soit un taux de qualification de 66,3 %.

La campagne d'appel au groupe s'est ouverte le 24 mars 2026 et s'achèvera le 10 juillet au plus tard. Cette procédure permet aux candidats ayant essuyé deux refus consécutifs de qualification de faire appel au groupe de sections du CNU pour réexaminer leur demande de qualification, dans le cadre d'une audition du candidat par les membres du groupe. Cette année, 65 candidats ont déposé une demande.

### **II – CRCT**

La campagne d'attribution des semestres de CRCT par le CNU s'est terminée le 23 mars 2026. Les établissements ont jusqu'au 10 juillet 2026 pour leur attribution de semestres.

### **III – CPP**

Le congé pour projet pédagogique (CPP) offre aux enseignants-chercheurs et aux personnels d'enseignement supérieur l'opportunité de se consacrer pleinement, pendant une période de six ou douze mois, à la conception et au développement de projets pédagogiques ambitieux.

Qu'il s'agisse de créer de nouveaux contenus, de transformer les pratiques d'enseignement, d'intégrer des outils numériques ou encore de renforcer la réussite étudiante, le CPP permet de prendre le temps nécessaire pour innover et expérimenter. Pendant ce congé, les bénéficiaires sont déchargés de leurs obligations d'enseignement tout en conservant leur rémunération.

**Les semestres de CPP devront être attribués et renseignés dans l'application NAOS avant le vendredi 10 juillet 2026, au plus tard à 17h.**

[Ressources en ligne sur le CPP](#)

### **IV – Avancement de grade**

9 415 dossiers d'avancement de grade (dont 194 pour la voie spécifique) ont été déposés. L'examen des demandes par les sections du CNU se déroulent du 7 avril au 29 mai 2026. L'Instance nationale chargée de la procédure spécifique d'avancement se prononcera début juin 2026.

Concernant **les personnels enseignants-chercheurs HU et de médecine générale**, 4210 enseignants-chercheurs étaient promouvables et 1442 demandes ont été déposées

## V – Suivi de carrière

Ouvert depuis le 3 mars, le dépôt des candidatures sera clôturé le 7 mai. La phase CNU sera ouverte du 11 mai au 2 octobre.

## VI – Prime individuelle – Prime d’encadrement doctoral et de recherche (PEDR)

9 857 demandes de primes individuelles sont recevables. La phase d’avis des sections du CNU se déroule du 4 mai au 18 septembre 2026.

Concernant **les personnels enseignants-chercheurs HU et de médecine générale**, 1028 demandes sont recevables. La phase d’avis du CNU santé sera close le 30 juin 2026

## VII – Repyramidage

L’arrêté du 10 avril 2026 fixant pour l’année 2026 la répartition par établissement public d’enseignement supérieur du nombre de promotions internes possibles en application du décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d’accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés a été publié au Journal officiel du 24 avril 2026. Cet arrêté s’inscrit dans le cadre du décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d’accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés qui instaure une voie temporaire d’accès à ces corps.

Conformément aux dispositions de ce décret, un dernier exercice de promotion pouvait être organisé en 2026 si le nombre total de promotions prononcées sur les cinq années (2021-2025) était inférieur à deux mille. Le reliquat de promotions non attribuées s’élève ainsi à 74 postes, répartis dans 36 établissements.

Il est rappelé que les nominations dans le corps des professeurs des universités interviennent au 1er septembre de l’année de la session. Afin de respecter cette échéance compte tenu de la publication tardive de l’arrêté, le calendrier a été ajusté et resserré pour permettre la publication des décrets de nomination avant le 1er septembre 2026.

## MESURES INDIVIDUELLES

---

### I – Enseignants-chercheurs et assimilés

#### a) Professeurs des universités (classement par région)

- Région Auvergne-Rhône-Alpes

Décret du 15 mai 2026 portant nomination et affectation (enseignement supérieur)  
NOR : ESRH2536364D

- Région Grand Est

Décret du 15 mai 2026 portant nomination et affectation (enseignement supérieur)  
NOR : ESRH2536364D

- 
- Région Île-de-France

Décret du 15 mai 2026 portant nomination et affectation (enseignement supérieur)  
NOR : ESRH2536364D

Décret du 15 mai 2026 portant nomination (enseignement supérieur) NOR : ESRH2609857D

- Territoires ultra-marins

Décret du 15 mai 2026 portant nomination et affectation (enseignement supérieur)  
NOR : ESRH2536364D

b) Professeurs des universités-praticiens hospitaliers

- Décret du 2 avril 2026 portant nomination, titularisation et affectation (enseignement supérieur)

c) Enseignants-chercheurs assimilés

- Avis relatif à un appel à candidatures en vue de pourvoir des chaires vacantes au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) (ESRH2605729V)
- Décret du 13 mars 2026 portant nomination (enseignement supérieur) (ESRH2603043D)

d) Professeurs des universités associés

- Décret du 1<sup>er</sup> avril 2026 portant nomination
- Décret du 19 février 2026 portant nomination et affectation (ESRH 2535500D)
- Décret du 26 décembre 2025 portant nomination et affectation (ESRH 2534033D)

e) Maîtres de conférences

- Espace recensant les Nominations des MCF

---

## **JURISPRUDENCE RH UTILE**

---

### **Rupture conventionnelle : vigilance sur le délai de rétractation de l'agent**

Le Conseil d'État juge que le délai de rétractation ne peut courir qu'à compter de la réception effective, par l'agent, d'un exemplaire signé de la convention de rupture conventionnelle.

Dans une décision du 30 décembre 2025 (CE, n° 493053), le Conseil d'État était saisi du cas d'un fonctionnaire ayant signé une rupture conventionnelle puis exercé son droit de rétractation quelques jours plus tard. L'administration ayant estimé cette rétractation tardive et procédé à sa radiation des cadres, le Conseil d'État a finalement jugé que le délai de rétractation n'avait pas valablement commencé à courir, dès lors qu'il n'était pas établi que l'agent avait effectivement reçu un exemplaire signé de la convention.

---

---

Le Conseil d'État rappelle que le délai de rétractation ne peut courir qu'à compter de la réception effective, par l'agent, d'un exemplaire signé de la convention de rupture conventionnelle. Dans ce cadre, l'administration doit être en mesure de démontrer que l'agent a effectivement reçu cette convention et d'en établir la date de réception.

À défaut, la rétractation de l'agent peut être regardée comme ayant été exercée dans le délai requis, la date prise en compte étant celle de l'envoi de la rétractation par l'agent.

Cette décision invite les employeurs publics à sécuriser les modalités de remise de la convention signée (courrier recommandé, remise contre signature, dispositif électronique traçable, etc.).

## **EVENEMENTS A VENIR**

---

### **- Séminaire des référents déontologues du MESR du 19 juin 2026**

Le prochain séminaire des référents déontologues de l'enseignement supérieur et de la recherche se tiendra **le 19 juin prochain**.

Organisé chaque année par le ministère, cet événement rassemble les différents acteurs de la chaîne déontologique. Il a pour objet de traiter et d'approfondir une ou plusieurs thématiques répondant à des enjeux déontologiques.

A travers des interventions ciblées, ce séminaire permet d'explorer des questions déontologiques d'intérêt, d'en préciser les cadres d'analyse et d'en tirer des enseignements utiles pour l'exercice des missions des référents déontologues au sein des établissements.

### **- Prochaine newsletter : septembre 2026**

---

*Publication trimestrielle !*

*Cette newsletter a été élaborée par Hélène Caplat-Lancry, Dominique Courbon, Samia Ibegazene, Feryel Karroucha, Romain Lorenzi, Marie-France Moulin, Éric Mourou, Julien Picard, Stéphanie Roucou, Marie-Line Tirolien.*

*Pour toute question, observation ou proposition concernant cette newsletter, contacter l'équipe de la sous-direction A2 de la DGRH : [secrtaire.dgrha2@education.gouv.fr](mailto:secrtaire.dgrha2@education.gouv.fr)*